

LA LPPR EST UN PROJET DESTRUCTEUR POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

29 juillet 2020

CGT-INRAE : RD 10 – Porte de St Cyr - 78210 Saint Cyr l'Ecole - Tél : 01.39.53.56.56 - Mail : cgt@inrae.fr – Site / <https://inra.ferc-cgt.org/>

Les instances de la Recherche et de l'Université consultées se sont très majoritairement prononcées contre le contenu du projet de Loi de Programmation Pluriannuelle pour la Recherche, dit LPPR¹. Même l'Académie des Sciences et le Conseil d'Etat ont émis de très fortes réserves. Malgré cela, notre ministre, Mme Vidal, a fait avaliser par le Conseil des Ministres du 18 juillet 2020 cette LPPR, qu'elle qualifie dans sa lettre aux personnels comme un « *investissement historique* » pour l'ESR. **Mais, c'est bien de la destruction progressive du service public de l'ESR dont il s'agit !**

***** Un investissement de 25 milliards supplémentaires pour la recherche publique ? C'est un travestissement des chiffres**

Le budget de l'ESR (env. 20 milliards annuels) est actuellement en déficit chronique de 5 milliards d'euros. Ce que propose la loi c'est une augmentation du budget de l'ESR de 0.5 milliards annuels pendant 10 ans, soit + 5 milliards en 2030 sur le budget de 20 milliards de l'ESR. Outre que cela ne permettra pas aujourd'hui une réduction significative du déficit budgétaire de l'ESR, l'inflation et la croissance ainsi que les changements de priorité éventuels des gouvernements sur 10 ans sont passés sous silence. Le Conseil d'Etat vient d'émettre un avis très négatif sur ce plan de financement, notamment sur l'absence de perspectives budgétaires précises.

La CGT INRAE dénonce l'austérité que la LPPR veut continuer d'imposer à l'ESR ces 10 prochaines années

***** Augmentation du budget de l'ANR avec pour « cible » un taux de succès de 30% : pour mieux renforcer encore la recherche sur projet !**

Ce taux de 30%, présenté comme une manne, laissera néanmoins plus de 70% de dépositaires de projets sur le carreau. Sans compter que le nombre de déposants, aujourd'hui découragés, ne manquerait pas d'augmenter fortement ! De plus, le gouvernement a laissé entendre que des financements pérennes pourraient être transférés sur l'ANR. Comment les unités de recherche fonctionneront-elles au quotidien avec des budgets récurrents toujours plus sous-dimensionnés comparativement à leurs besoins ? Le court terme imposé par la logique de projet, dont on peut voir les conséquences avec la crise du Covid-19, c'est bien l'asphyxie des laboratoires et le renforcement de la précarité pour les personnels ! Cet entêtement dans le mode de financement par projet, dénoncé de plus en plus unanimement par les acteurs de la recherche, et qui depuis plus de 15 ans démontre sa nocivité, illustre une fois de plus la rupture entre nos gouvernants et la réalité de ceux qui travaillent.

Il n'y aura pas d'augmentation de la dotation de base des laboratoires

La CGT INRAE revendique la redistribution des moyens (ANR, CIR, ...) aux unités et établissements sous forme de dotations pérennes à hauteur de 14 000 € par agent

Par ailleurs l'Etat prévoit dans sa réforme des retraites la baisse du reversement des cotisations retraite comme part socialisée de nos salaires. Cet argent, prélevé de nos salaires socialisés, serait reversé pour partie en "revalorisation" indemnitaire (primes distribuée au bon vouloir du « manager »), pour partie en budget de l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR), et pour partie en Crédit d'Impôt Recherche (CIR). C'est par ce nouveau holdup que l'Etat voudrait financer la recherche aux dépens de nos retraites...

***** Les ingénieurs et « les ITA dont les rémunérations sont les plus faibles » (sic !) devraient percevoir en 2021 1.150 € de primes en plus sous forme d'une augmentation du RIFSEEP, les autres ITA entre 250 et 450 €... mais Mme Vidal omet de préciser que ce sont des montants annuels soit entre 22 et 96 € de plus par mois.**

Ces augmentations indemnitaires sont-elles de nature à rattraper la perte de 18% du point d'indice des salaires subie depuis les années 2000 ? Pas vraiment ! Rappelons aussi que le calcul de la retraite ne prend en compte que le traitement indiciaire et pas la plupart des primes.

La perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires se poursuivra donc avec le maintien du gel du point d'indice : soit actuellement une perte de l'ordre de 3.600 à 8.400 euros annuels selon les corps en 20 ans.

¹ Mis en avant par la Ministre, le vote du CNESER en fin de nuit a été arraché à une petite minorité de participants dans des conditions ôtant toute légitimité à cette réunion.

***** Les chercheurs CR et DR verront en 2021 leur prime respectivement passer à 2.200€/an et 1.600€/an, mais toujours en deçà de celles des enseignants-chercheurs, et très loin de celles des IR et IE. Le corps des CR reste très mal rémunéré au regard des exigences, en particulier dans la première partie de carrière, et en l'absence de réelles perspectives d'accès au corps des DR.**

Les primes distribuées ne permettront pas une augmentation significative des rémunérations qui compenseraient les pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2000

La CGT INRAE réclame une vraie revalorisation des salaires et des carrières et une augmentation de 18% du point d'indice

***** Où est le plan de titularisation des précaires sur emploi pérenne (rappel : le taux de précarité est de 24% des emplois à l'INRAE) ?**

Il n'y en a pas, mais apparaît le contrat dit « CDI de mission scientifique » qui n'est en réalité qu'un CDD déguisé : quand le projet est fini ou suspendu, vous êtes viré, et s'il dure plus de 6 ans, pas de possibilité de vraie CDIisation, contournant ainsi la loi Sauvadet. La mise en place de ce « CDI » participera d'une précarisation générale des métiers de la recherche, touchant aussi bien les techniciens, les ingénieurs que les scientifiques.

Apparaissent également les « tenures tracks » ou « chaires juniors » qui comme le contrat de mission ont pour objectif de précariser plus encore les futurs chercheurs et de supprimer à terme le corps des CR et les Maîtres de Conférences des Universités comme corps de personnels titulaires pour ne garder que des Directeurs de recherche. Ces dispositifs d'emploi collent à un modèle prétendument mondialisé, qui généralise une vision très volatile et précaire des laboratoires : un « leader » dirige une équipe temporaire de personnels précarisés. Avec un recul suffisant dans de nombreux pays, les analyses dénonçant cette organisation de la recherche se sont multipliées. On sait aujourd'hui que ce modèle n'est pas l'avenir : la précarisation des jeunes scientifiques détourne les vocations, la « starification » du « leader » l'enferme dans une logique qui favorise fraude et survente des résultats scientifiques, le manque de pérennité génère d'importants gaspillages qui ne sont jamais évalués par les décideurs de ces politiques.

Il n'y aura pas d'augmentation du nombre d'agents statutaires mais une généralisation de la précarité pour tous les corps

La CGT INRAE propose un plan de titularisation des personnels précaires et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de création d'emplois de fonctionnaires dans tous les corps

Et les moyens ? Il en a et même énormément, tous perdus pour nos besoins sociaux et tous concentrés sur la sécurisation des profits des actionnaires. Ces derniers ont perçu 200 Milliards de dividendes en 2019. Les entreprises ont été dispensées massivement de cotisations sociales et le CIR leur a été versé plus généreusement que jamais. Le plan européen de 750 Milliards de relance illustre les capacités des états à créer des fonds. Mais ils prétendent les utiliser pour encore plus privatiser, précariser, réduire les dépenses sociales. **Les revendications de la CGT INRAE de remise à niveau des effectifs, des salaires et des moyens récurrents à l'INRAE atteignent à l'horizon 2025 une augmentation qui ne représenterait que 6 % du CIR actuel !**

Après le Conseil des Ministres, la loi doit être soumise à l'Assemblée Nationale cet automne. Plus que jamais, revendiquons son abandon pur et simple !

La CGT-INRAE vous invite cet été à multiplier les prises de positions d'unité, comme cela a déjà été fait à l'URFM de PACA, l'IJPB de Versailles, l'URZF d'Orléans, l'URP³F de Lusignan, ..., en conseils de centre, ou de département.

Dès la rentrée, une intersyndicale ESR, incluant la coordination des facs et labos en lutte, est prévue le 8 Septembre pour décider de toutes les initiatives nécessaires pour gagner cet abandon de la LPPR et obtenir l'ouverture de véritables négociations sur la base de nos revendications.